

Avis d'appel à projets relatif à la valorisation des chaînes de valeur locales

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe « Appui à l'Economie Sociale et Solidaire », dans son volet relatif aux chaînes de valeur locales, qui s'inscrit dans le cadre du Programme III « Amélioration de Revenu et Inclusion Economique des Jeunes » de la phase III de l'INDH, le Comité Préfectoral de Développement Humain (CPDE) de la Préfecture d'Agadir Ida Outanane porte à la connaissance de l'ensemble des entités œuvrant dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire au niveau de la Préfecture que l'appel à candidature est ouvert aux coopératives, aux Groupements d'Intérêt Economique (GIE) et aux Très Petites et Moyennes Entreprises (TPME) pour présenter leurs demandes de financement de projets ayant pour but l'amélioration de revenu, l'inclusion économique des jeunes et la création d'opportunités d'emploi et ce, à travers la valorisation des chaînes de valeur.

▪ **Domaine d'intervention de l'INDH :**

L'INDH vise, à travers ce programme, à apporter un appui et un accompagnement aux Coopératives, aux Groupements d'Intérêt Economique et aux Très Petites et Moyennes Entreprises (TPME) et ce, à travers deux axes :

✓ **Appui technique :** concerne d'apporter de l'aide lors de la création des coopératives ou TPMEs porteurs de projets à fort impact, ou la mobilisation d'une assistance technique pour la labellisation et la certification de qualité et ce, de concert avec les départements ministériels concernés ;

✓ **Appui financier :** destiné à appuyer le processus d'exploitation des coopératives, GIE et TPMEs. Le soutien financier de l'INDH est plafonné à 300.000 Dh, représentant au maximum une valeur de 60% du capital investi et doit concerner uniquement les investissements dans des activités émanant des chaînes de valeur locales. L'apport du porteur de projet peut être en numéraire ou en nature. Ce dernier ne doit pas dépasser 50% de l'apport global du porteur de projet.

Sont éligibles aux financements les coopératives dont le nombre de coopérateurs jeunes et femmes dépasse 30%. Des conventions seront conclues entre le CPDH et le porteur de projet déterminant les obligations et les résultats à atteindre.

▪ **Dossier de candidature à présenter par les porteurs de projets :**

Le dossier de candidature doit être présenté par le porteur de projet, et doit être constitué des pièces suivantes :

- Lettre de demande d'appui de financement par l'Initiative Nationale de Développement Humain signée et cachetée, adressée à Monsieur le Wali de la Région Souss Massa, Gouverneur de la Préfecture d'Agadir Ida Outatane et Président de la Commission Préfectorale du Développement Humain (Modèle) ;
- Attestation sur l'Honneur signée et légalisée, attestant la non exécution d'une fonction au secteur public, semi-public ou privé (Modèle) ;
- Le dossier juridique de l'entité porteuse du projet (Personne physique ou Personne morale) ;
- Fiche technique de projet renseignée (Modèle) ;
- Business Plan (vous pouvez vous inspirer du modèle ci-joint) ;
- Nécessité de disposer d'une étude technique du projet ;
- Tout document jugé utile pour l'étude du dossier.

▪ **Retrait et dépôt des dossiers :**

Le renseignement du formulaire d'inscription ainsi que le retrait et le dépôt du dossier de candidature (téléchargement des pièces) se fait à travers le site web officiel de l'INDH de la Préfecture d'Agadir Ida Outanane www.agadir-indh.gov.ma et ce, du Lundi 12 Octobre 2020 jusqu'au Lundi 26 Octobre 2020 à 16h00.

Le dépôt des dossiers peut également se faire au bureau d'ordre de la Préfecture d'Agadir Ida Outanane.

